Ruhengeri



Coudanne le 8/6/54/ Monsieur l'Agent Terrivorial Principal,
2 mois SPP.

En réponse à votre lettre 1492/ M.O.I.3 du 2 juin

1954, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nomné Byibingo vous ment;.

En effet, avant une plaie légère à la jambe, il s'est présenté à la visite médicale le 22 sout 1953 mais il n'a pas été hospitalisé et est rentré chez lui.

Il ne s'est pas présenté au travail depuis sauf au cours du mois de mai 1954 pendent lequel il a travaillé pendant 5 jours, les 18-19-20-21-et 22 mai.

Sans doute est-il venu endant ces 5 journées parce qu'il aura eu vent de ce que j'ai porté plainte contre lui et estime-t-il qu'une prestation de cinq jours pendan répond aux conditions de son contrat et lui permettra de se justifier auprès de vous

Veuillez agréer mes salutations distinguées

RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE RUHENCERI.-

OBJET:-

Déserteur-Plainte du 24.3.1954 c/BYINGINGO

Ruhengeri, le 2 Juin 1954.-

Nº 1492 M. 7. I.3

A Monsieur DAUBLAIN, Colon agricole
à R U H E N G E R I .-

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé BYINGINGO, qui fut amené au bureau du
Territoire par nos policiers déclare travailler actuellement
sur votre plantation - il dit également que sa plainte fut
retirée par vous du fait qu'il avait été malade. Auriez-vous
l'obligeance de me faire savoir si cela est exact.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'A ŒNT TERRITORIAL PRINCIPAL.D. NEVEJANS.-

TERRITOIRE RUHENGERI

Ruhengeri, le

N° MOI. 3

Au sous-chef

Veuillez rechercher les nommés Vou au que que les recherches les nommés vou au que le recherches et de : Ruging que que le la recherches et de : Ruging que le rec

colline: Day

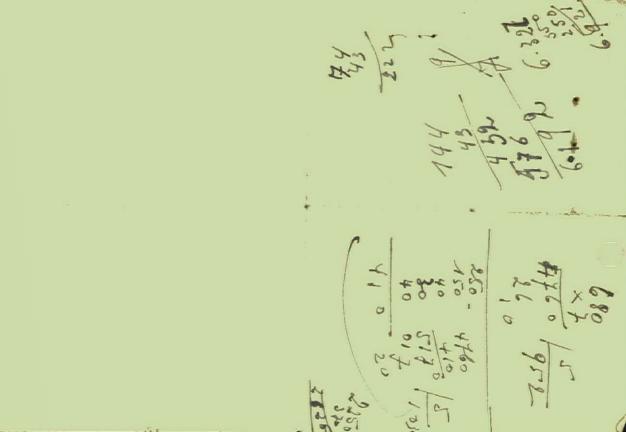
Territoire:

(recherché pour

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

Il sera amené au bureau du Territoire le ?

Note: Prière de remettre la présente convocation au Juge de Police. L'administrateur de Territoire,



Monsieur le Juge de Police,

Byingingo S/Chef Mwikarago. 3 mois travailleur contracté à non service, lequel depuis 3 mois ne s, est pas présenté une seule fois au travail.